



Déclaration FSU11 au CTSD du 12 février 2019

En préambule, Mme la DASEN, la FSU tient à dénoncer votre refus d'autoriser des enseignant.es du premier degré à participer à un stage de formation syndicale. Au-delà de la colère que suscite cette décision abrupte, nous déplorons profondément que vous appliquiez dans notre département un décret qui n'est utilisé nulle part ailleurs ! Nous y voyons la volonté de museler les personnels, leurs organisations syndicales et de faire taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives. Au moment où notre démocratie est mise en débat dans un large mouvement social, par ce coup de force, vous vous en prenez aux corps intermédiaires que sont les organisations syndicales audoises légitimement élues par 60% de la profession ; ce faisant vous ne faites que dégrader encore davantage le dialogue paritaire et la confiance dans les institutions !

Faire de l'École une priorité nécessite des moyens et une politique ambitieuse. Hélas, tout l'inverse de ce que propose ce gouvernement. Et le ministre Blanquer de bégayer les politiques menées depuis près de 20 ans qui ont conduit à l'augmentation des inégalités scolaires, du poids des déterminismes sociaux dans ces inégalités dont la France est championne et à la dégradation des conditions de travail des enseignant-es.

Parcoursup, réformes touchant les trois voies du lycée et du baccalauréat, mal nommée « loi pour une école de la confiance », autant de réformes qui vont accroître les inégalités et la sélection entre élèves et établissements. Cette loi remet en cause la liberté d'expression des personnels, fait des cadeaux au privé, instaure l'école du socle, met l'évaluation à la botte du ministère (suppression du CNESCO et création d'un conseil de l'évaluation aux ordres du ministère), détruit la formation initiale. S'ajoute à toutes ses attaques contre l'éducation nationale le projet action publique 2022 qui programme la casse du statut de fonctionnaire.

Le budget n'est pas en reste : 2650 postes vont être supprimés dans le second degré, 400 postes dans les administrations. Dans le premier degré, les 1800 créations ne compenseront pas les 4000 postes nécessaires pour le dédoublement des CE1 en REP, ce qui dégradera les conditions de travail des élèves et des enseignants partout ailleurs. Rappelons, pour notre académie, que la dotation n'est que de 49 postes alors que la mesure de dédoublement, à elle seule, aurait nécessité 67 postes.

Dans l'Aude, avec une dotation nulle (0 poste) pour la deuxième année consécutive, la carte scolaire ne pourra se faire que par redéploiements des moyens et par de nouvelles dégradations des conditions de travail et d'apprentissage.

Si nous actons positivement les ouvertures proposées, les dédoublements de CE1 en REP, l'ouverture de 2 ULIS, 1 poste de référent et 2 UPE2A, nous regrettons fortement que cela entraîne la fermeture des postes en CMPP et les poste de PDM.

Les postes de rééducateurs en CMPP participent d'une mission de service public importante auprès d'enfants et d'adolescents qui, souvent, n'ont pas d'autre aides. Dans l'Aude, ce sont près de 150 enfants et adolescents et de nombreux autres en attente qui auront à souffrir de ces suppressions de postes. Dans votre projet, vous décidez aussi de fermer les 16 PDM ; ces postes, appréciés par les équipes qui en bénéficiaient, relevaient de mesures qualitatives attribués aux écoles les plus fragiles identifiées comme défavorisés socialement. Pour la FSU, la généralisation de ces dispositifs aurait pu participer à une amélioration du système éducatif ; leur disparition est un très mauvais signal lancé aux usagers du service public d'éducation.

Cette dotation nulle ne permettra pas non plus de faire toutes les ouvertures de classes nécessaires. Ainsi concernant les **EFFECTIFS**, en maternelle, 20 écoles (près d'1/3) auront en moyenne des effectifs au-dessus de 25 élèves par classe dont 13 avec des moyennes supérieures à 27 ! **En élémentaire**, 17 écoles (soit 1/4) seront à plus de 25 élèves de moyenne dont 5 écoles à plus de 27. **En primaire**, avec des classes souvent à multi-niveaux, 3 écoles sont confrontées à des moyennes supérieures à 25 élèves. Si nous insistons sur les effectifs trop chargés, c'est justement parce qu'ils rendent le travail plus difficile, compliquent indiscutablement

les conditions d'apprentissage des élèves et plus généralement les conditions de travail des enseignants, qu'ils sont sources de tensions et de difficultés. Et cela, sans même évoquer l'augmentation du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou hautement perturbateurs. C'est ce que dénonce de façon récurrente la FSU qui revendique des effectifs inférieurs à 20 élèves en Education Prioritaire, et à 25 élèves partout ailleurs sur le territoire. Nous vous communiquerons en pièce jointe et tout au long de la réunion de ce CTSD le nom de ces écoles pour lesquelles nous demandons une ouverture de classe.

S'agissant de l'école maternelle, nous voudrions rappeler ici le constat récent fait par le Défenseur des droits qui recommande dans son rapport annuel du 19 novembre dernier d'améliorer le taux d'encadrement en maternelle « de manière significative afin d'assurer au mieux la mise en œuvre des programmes ». La France se classe en effet parmi les pays au plus mauvais taux d'encadrement en maternelle, c'est-à-dire aux effectifs les plus lourds, juste derrière le Chili et le Mexique !

Quant à la scolarisation des TPS, les recherches montrent la corrélation entre scolarisation précoce et réussite future. La scolarisation à 2 ans est un facteur de réussite notamment pour les enfants les plus éloignés de la culture scolaire. Depuis la saignée en postes des années Sarkozy, la scolarisation précoce est trop souvent utilisée comme variable d'ajustement pour justifier d'une baisse des effectifs globaux alors que l'augmentation démographique de notre département est une réalité attestée par les chiffres de l'INSEE. Il est grand temps d'inverser la courbe et tendre à retrouver les 45% de scolarisation de TPS que nous connaissions en 2000.

Comme nous l'avons dit en début de déclaration : la réussite de nos élèves nécessite un projet ambitieux pour l'École et cela passe par des moyens à la hauteur des enjeux :

- Une baisse des effectifs dans toutes les classes, baisse indispensable à la réussite de nos élèves et à l'amélioration de nos conditions de travail ;
- La reconstitution des RASED à hauteur un RASED complet (1 psychologue, 1 maître G et 2 maîtres E) pour 800 élèves. Pour notre département, il faudrait donc 38 RASED. Il manque donc 58 postes
- relancer une **formation continue** de qualité à hauteur d'une semaine par an et par enseignant-e.
- le retour des postes de Plus de Maîtres que de Classes dans les REP et REP+ et leur généralisation dans toutes les écoles ;
- La prise en compte des élèves de 2,5 ans afin de favoriser la scolarisation et la fidélisation de tous les enfants à l'école publique.

C'est donc d'une dotation autre que 0 postes pour les écoles dont le département a besoin, comme il faudrait une autre politique fiscale et sociale pour maintenir et développer l'ensemble des services publics à hauteur des besoins dans le pays. Dans un contexte de forte contestation sociale, de revendication d'égalité, de justice sociale, il est important de rappeler que les services publics en général et l'école en particulier sont des instruments indispensable d'égalité et de redistribution des richesses.